



Wallonie

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **ASBL Communauté du Chemin Neuf** demeurant **Chemin du Carmel 27 à 4053 Embourg**.

Le terrain concerné est situé **Chemin du Carmel, 27 à 4053 Embourg** et cadastré **division 4, section D n°337S47, 337S7, 337N8, 337K12, 337E12, 337D12, 337W8, 337B8, 337L12**.

Le projet est de type : **adaptation du projet agro-écologique nourricier et pédagogique par l'ajout d'une terrasse et d'une chambre froide accolée à la cabane 1, l'intégration d'une cabane à outils et d'une couverture, l'ajout d'un porche d'entrée au dôme existant et la régularisation de l'implantation des serres**, et présente les caractéristiques suivantes : **Article D.IV.40 du CoDT - les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ; les écarts portent sur l'ajout d'une terrasse et d'une chambre froide accolée à la cabane 1, l'intégration d'une cabane à outils et d'une couverture, l'ajout d'un porche d'entrée au dôme existant et la régularisation de l'implantation des serres dans une zone destinée à une aire de parc au schéma d'orientation local**

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables : **les lundis, mardis et mercredis matin de 8h00 à 12h00 et le jeudi de 13h à 20h00** à l'adresse suivante : **Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent communal, à l'accueil du service Urbanisme, téléphone : 04/361.54.80, mail : urbanisme@chaudfontaine.be, dont le bureau se trouve avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 26 avril 2021 au 10 mai 2021 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chaudfontaine.be